

Véhicules électriques

Dans le cadre du label TEPCV, une action forte en matière de développement de la mobilité décarbonnée a été proposée.

La CARL à l'heure du véhicule électrique

La CARL va faire l'acquisition de 7 véhicules électriques. Ces véhicules de service seront rechargés par 4 des bornes photovoltaïques, qui seront installées dans les quatre communes du territoire communautaire, dès la fin de cette année 2019. Les agents de la collectivité pourront ainsi **réduire l'empreinte carbone** des activités de la communauté d'agglomération.

L'enveloppe globale de cette opération est d'un montant de 440 000 euros, financée à hauteur de 200 000 euros, dans le cadre de la contractualisation avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

La problématique de la mobilité décarbonnée est déjà un axe de la politique de transport développée par la CARL. Le 8 octobre 2018, un bus électrique était mis en circulation dans le bourg du Gosier avec le Syndicat Mixte des Transports. Un bus KARU'LIS permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la dépendance énergétique, mais aussi d'améliorer la qualité de l'air.

En sa qualité de nouveau TEPCV, la CARL a conduit d'autres actions qui concourent à la préservation de l'environnement et au développement des énergies propres à l'instar de l'opération de distribution gratuite de 2000 ampoules LED menée en collaboration avec EDF Archipel Guadeloupe au mois d'avril dernier.

Plus qu'une finalité, ce label TEPCV est une opportunité pour le territoire de développer des partenariats dans le cadre de sa démarche globale de développement durable.



«La Riviera du Levant, un territoire durable »



**LA RIVIERA
DU LEVANT**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE COSEUR / SAINT-ANNE / SAINT-FRANCOIS / LA DEFRIDE